

C-459

First Session, Thirty-ninth Parliament,
55-56 Elizabeth II, 2006-2007

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-459

An Act to establish a Ukrainian Famine and Genocide Memorial Day and to recognize the Ukrainian Famine of 1932-33 as an act of genocide

FIRST READING, JUNE 13, 2007

NOTE

2nd Session, 39th Parliament

This bill was introduced during the First Session of the 39th Parliament. Pursuant to the Standing Orders of the House of Commons, it is deemed to have been considered and approved at all stages completed at the time of prorogation of the First Session. The number of the bill remains unchanged.

MR. BEZAN

C-459

Première session, trente-neuvième législature,
55-56 Elizabeth II, 2006-2007

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-459

Loi instituant le Jour commémoratif de la famine et du génocide ukrainiens et reconnaissant la famine ukrainienne de 1932-1933 comme un génocide

PREMIÈRE LECTURE LE 13 JUIN 2007

NOTE

2^e session, 39^e législature

Le présent projet de loi a été présenté lors de la première session de la 39^e législature. Conformément aux dispositions du Règlement de la Chambre des communes, il est réputé avoir été examiné et approuvé à toutes les étapes franchies avant la prorogation de la première session. Le numéro du projet de loi demeure le même.

M. BEZAN

SUMMARY

This enactment designates the fourth Saturday in November in each and every year as “Ukrainian Famine and Genocide Memorial Day”.

SOMMAIRE

Le texte désigne le quatrième samedi de novembre comme « Jour commémoratif de la famine et du génocide ukrainiens ».

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-459

PROJET DE LOI C-459

An Act to establish a Ukrainian Famine and Genocide Memorial Day and to recognize the Ukrainian Famine of 1932-33 as an act of genocide

Loi instituant le Jour commémoratif de la famine et du génocide ukrainiens et reconnaissant la famine ukrainienne de 1932-1933 comme un génocide

Preamble

WHEREAS the Ukrainian Famine and Genocide of 1932-33 was deliberately planned and executed by the Soviet regime under Joseph Stalin to systematically destroy the Ukrainian people's aspirations for a free and independent Ukraine, and subsequently caused the death of close to 10 million Ukrainians in 1932 and 1933;

WHEREAS 2007-08 marks the 75th anniversary of the Ukrainian Famine and Genocide of 1932-33;

WHEREAS on November 26, 1998, the President of Ukraine issued a Presidential Decree establishing that the fourth Saturday in November be recognized as a National Day of Remembrance for the victims of this mass atrocity;

WHEREAS on June 19, 2003, the Senate of Canada unanimously adopted a motion calling on the Government of Canada to recognize the Ukrainian Famine of 1932-33 as an act of genocide;

WHEREAS on November 28, 2006, Ukraine's Parliament voted to recognize the Ukrainian Famine of 1932-33 as an act of genocide against the Ukrainian people;

WHEREAS the parliaments of Argentina, Austria, Estonia, Georgia, Hungary, Italy, Lithuania, Poland and the United States of

Attendu :

que la famine et le génocide ukrainiens de 1932-1933 ont été délibérément ourdis et déclenchés par le régime soviétique de Joseph Staline en vue d'anéantir systématiquement les aspirations du peuple ukrainien à la liberté et l'indépendance de l'Ukraine, et ont entraîné la mort de près de dix millions d'Ukraiens en 1932 et 1933;

que l'année 2007-2008 marque les 75 ans de la famine et du génocide ukrainiens de 1932-1933;

que, le 26 novembre 1998, le président de l'Ukraine a pris un décret présidentiel désignant le quatrième samedi de novembre comme Jour national du souvenir en mémoire des victimes de cette atrocité collective;

que, le 19 juin 2003, le Sénat du Canada a adopté à l'unanimité une motion demandant au gouvernement du Canada de reconnaître la famine ukrainienne de 1932-1933 comme un génocide;

que, le 28 novembre 2006, le parlement de l'Ukraine a voté pour la reconnaissance de la famine ukrainienne de 1932-1933 comme un génocide contre le peuple ukrainien;

que les parlements d'Argentine, d'Autriche, d'Estonie, de Géorgie, de Hongrie, d'Italie, de Lituanie, de Pologne et des États-Unis

Préambule

America and the senates of Australia and Canada have recognized the forced Ukrainian Famine of 1932-33 as a genocide against the Ukrainian people;

WHEREAS the fourth Saturday in November has been recognized by Ukrainian communities throughout the world as a day to remember the victims of the Ukrainian Famine and Genocide of 1932-33 and to promote the fundamental freedoms of a democratic society;

WHEREAS it is recognized that information about the Ukrainian Famine and Genocide of 1932-33 was suppressed, distorted or destroyed by Soviet authorities;

WHEREAS it is only now that truthful and accurate information is emerging from the former Soviet Union about the Ukrainian Famine and Genocide of 1932-33;

WHEREAS many survivors of the Ukrainian Famine and Genocide of 1932-33 have immigrated to Canada and have made a positive contribution to Canadian society;

WHEREAS Canada, as a signatory to the UN Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide of December 9, 1948, condemns all war crimes, crimes against humanity and genocides;

AND WHEREAS Canadians cherish democracy, defend human rights, and value the diversity and multicultural nature of Canadian society;

NOW, THEREFORE, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

SHORT TITLE

1. This Act may be cited as the *Ukrainian Famine and Genocide Memorial Day Act*.

d'Amérique ainsi que les sénats d'Australie et du Canada ont reconnu la famine provoquée de 1932-1933 comme un génocide contre le peuple ukrainien;

que le quatrième samedi de novembre a été reconnu par les communautés ukrainiennes partout dans le monde comme le jour choisi pour se souvenir des victimes de la famine et du génocide ukrainiens de 1932-1933 et pour promouvoir les libertés fondamentales d'une société démocratique;

qu'il est reconnu que les autorités soviétiques ont occulté, déformé ou anéanti de l'information sur la famine et le génocide ukrainiens de 1932-1933;

que ce n'est que maintenant que parviennent de l'ancienne Union soviétique des renseignements véridiques et précis sur la famine et le génocide ukrainiens de 1932-1933;

que nombre de survivants de la famine et du génocide ukrainiens de 1932-1933 ont immigré au Canada et contribué à la prospérité de la société canadienne;

que le Canada, à titre de signataire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée le 9 décembre 1948 par les Nations Unies, condamne les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides;

que les Canadiens chérissent la démocratie, 30 défendent les droits de la personne et valorisent la diversité et la nature multiculturelle de la société canadienne,

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

TITRE ABRÉGÉ

1. *Loi sur le Jour commémoratif de la famine et du génocide ukrainiens.*

Short title

Titre abrégé

UKRAINIAN FAMINE AND GENOCIDE
MEMORIAL DAYJOUR COMMÉMORATIF DE LA FAMINE
ET DU GÉNOCIDE UKRAINIENSUkrainian
Famine and
Genocide
Memorial Day

2. Throughout Canada, in each and every year, the fourth Saturday in November shall be known as “Ukrainian Famine and Genocide Memorial Day”.

Not a legal
holiday

3. For greater certainty, Ukrainian Famine and Genocide Memorial Day is not a legal holiday or a non-judicial day.

2. Le quatrième samedi de novembre est, dans tout le Canada, désigné comme « Jour commémoratif de la famine et du génocide ukrainiens ».

Jour
commémoratif
de la famine et
du génocide
ukrainiens

5 3. Il est entendu que le Jour commémoratif de la famine et du génocide ukrainiens n'est pas une fête légale ni un jour non juridique. 5 Statut